

FRC. 2 15674

Case  
FRC  
19411

CONVENTION NATIONALE.

R A P P O R T

SUR LES INSCRIPTIONS

DES MONUMENS PUBLICS,

PAR LE CITOYEN GRÉGOIRE.

Séance du 22 Nivôse, l'an 2 de la République une & indivisible.

Suivi du décret de la Convention nationale.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Vous avez chargé votre comité d'instruction publique de vous faire un rapport sur le genre d'idiôme qui doit être adopté pour les inscriptions des monumens publics. Cette question, vivement débattue dans le siècle dernier, resta indécise (1).

A

THE NEWBERRY  
LIBRARY

*Instruction publique*

La difficulté renouvelée il y a dix ans, doit être résolue sous l'empire de la liberté : et comme les défenseurs officieux des langues antiques alléguent en leur faveur des argumens spécieux, permettez-nous quelques observations courtes et péremptoires. Elles motiveront les mesures que nous vous proposerons, tant pour les inscriptions à faire que pour celles qui existent. D'ailleurs, en considérant la chose sous le double rapport de l'avenir et du passé, vous prouverez que la sagesse a mûri votre décision, et que vous avez évité deux écueils : d'un côté, l'injuste mépris par lequel on voudroit flétrir des langues qui avoient autrefois l'accent de la liberté, et dont la connoissance applanira toujours la carrière des sciences et du génie ; de l'autre, la prévention ridicule qui, exaltant toujours les étrangers et les anciens, aux dépens des nationaux et des modernes, s'obstine à n'admirer que ce qui s'est fait à deux mille ans, ou à deux mille lieues de distance.

Qu'importe que les autres peuples de l'Europe se servent du latin pour leurs inscriptions ? Ce que l'on nous cite comme un exemple à suivre, n'est-il pas un abus à réformer ? Notre langue, dit-on, est fille du latin (2) ; mais cette paternité n'anéantit pas nos droits. Avec un tel argument on prouveroit qu'il faut aller chercher sur les montagnes de l'Arménie ou sur le plateau de la Tartarie la langue primitive, qui incontestablement enfanta les autres.

Les Romains ont eu la grécomanie, comme nous, l'anglomanie. Aux époques où chez eux le génie dans sa gloire faisoit fleurir les arts, il étoit honteux d'ignorer la langue d'Athènes, et cependant leur langue seule étoit admise, soit pour traiter avec les nations étrangères, soit pour graver sur les monumens publics les souvenirs qu'on vouloit transmettre à la postérité. Cicéron fut blâmé d'avoir parlé grec au sénat de Syracuse, qui ce-

pendant ignoroit le latin; et deux cents ans avant cette époque, lors de la première guerre punique, quoique la langue des Romains fût encore dans l'enfance, elle fournit l'inscription de la colonne érigée en mémoire de la victoire navale remportée par le consul Duillius sur les Carthagois. Cette colonne subsiste encore.

Et nous, dont la révolution efface le merveilleux des histoires antiques, nous emprunterions pour nos monumens un idiôme dont les richesses et la beauté sont incontestables, mais qui devient barbare sous notre plume, dans notre bouche! Virgile s'étonneroit sans doute si, pouvant lire nos meilleurs latinistes modernes, il y voyoit son idiôme grotesquement défiguré pour exprimer des choses qui n'existoient pas de son temps, telles que *des fusils, des obusiers, des baïonnettes, des aérostats*, et toutes les découvertes de la chymie et de la physique moderne. L'histoire du président de Thou est certainement un magnifique ouvrage; mais rien de plus ridicule que ses efforts pour latiniser les noms propres et les mots *connétable, grand-maître d'artillerie, prévôt des marchands, &c.* ( 3 ) La succession des âges, les inventions nouvelles, la diversité de gouvernemens et d'usages introduisent dans les langues modernes une foule de mots intraduisibles en idiômes antiques.

Il semble aux érudits que tout le monde doit savoir la langue latine, à-peu près, dit un écrivain, comme il paroît aux plaideurs que tout le monde doit s'occuper de leur affaire; ou plutôt cette prédilection est un retour de l'amour-propre, qui, dans le genre et l'étendue de ses connoissances, cherche un piédestal; mais les 99 centièmes de la nation l'ignorent; et l'emploi de cette langue pour le style lapidaire et pour l'enseignement de la médecine, de la jurisprudence, de la scholastique, en un mot, de tous les genres de chicane, est une des

causes qui, chez nous, ont prolongé l'enfance de la raison.

Un monument public est, pour ainsi dire, le drame abrégé d'un grand événement; lui faire parler un langage inconnu, seroit aussi déplacé, que si, dans Macbeth, le fantôme qui vient sur la scène épouvanter l'assassin, prononçoit en idiôme étranger ces mots terribles : *tu ne dormiras plus !*

A Londres et à Portici, des colonnes ont été érigées pour rappeler, là l'incendie qui, en 1666, dévora six cents rues; ici les éruptions du Vésuve, qui plusieurs fois ont englouti des villes. Mais, en voulant prémunir les races futures contre de nouveaux malheurs, par le tableau des malheurs passés, n'est-ce pas manquer le but que de lui dire en latin : *postérité, posterité, il s'agit de tes plus chers intérêts ?*

Sur le contour du palais national où s'assemble le sénat de Zurich, sont figurés en demi-relief les plus célèbres républicains qui ont illustré les nations. Ce cortège semble menacer les rois; mais quelle inconséquence de n'avoir pas mis en langue du pays les inscriptions fières qui les décorent? (4).

Aux Termopyles, on lisoit celle qu'avoit composée Simonide : *passant, vas dire à Sparte que nous sommes morts pour ses saintes lois; et si l'on avoit commis la faute de l'écrire en langue étrangère, auroit-on vu les Grecs affluer dans ce lieu célèbre, et fondre en larmes en la lisant?*

Quels sentimens embrâsent le cœur d'un Français qui, sur les débris de la Bastille, trouve ces mots : *Ici on danse !*

Sous le despotisme, le peuple étoit compté pour rien;

actuellement il est ce qu'il doit être, c'est-à-dire tout. Les monumens publics doivent donc lui rappeler son courage, ses triomphes, ses droits, sa dignité; ils doivent parler un langage intelligible pour tous, et qui soit le véhicule du patriotisme et de la vertu, dont le citoyen doit se pénétrer par tous les sens.

Quelques écrivains reprochent à notre langue le défaut d'énergie. Vouloir, disent-ils, la préférer au latin, sous prétexte qu'il est étranger, c'est préférer la pierre de liais qui abonde chez nous, aux marbres de Carrare (5). Ils prétendent que la multiplicité de nos *articles* dépare l'idiôme, comme si les dialectes harmonieux de la Grèce n'en étoient pas remplis. Notre langue manquer d'harmonie! la langue de Corneille, de Pascal, de Fénelon, de Rousseau! Et quelle langue présenteroit avec une simplicité plus éloquente l'inscription du Panthéon, qu'on appelleroit avec plus de justesse le temple de mémoire? *Aux grands hommes la Patrie reconnoissante.*

Notre langue avoit la timidité de l'esclavage quand la corruption de la cour lui dictoit des lois. Et comment le génie auroit-il secoué ce joug avilissant, à l'époque où Racine avoit la sottise de mourir de chagrin, parce qu'un despote l'avoit regardé de travers? L'insolence féodale qui flétrissoit les professions utiles, excluait du langage relevé les termes qui les désignent. Elle eût sifflé l'orateur et le poëte qui auroient parlé de *cordonnier*, de *charpentier*; mais la raison, qui classe les hommes et les choses suivant leur degré d'utilité, doit avoir la même mesure quand elle en parle. Et, sans doute, il approche le moment où les termes de *vache* et de *fumier*, par exemple, auront dans notre langage républicain une valeur correspondante à celle que ces objets ont en réalité, tandis qu'on reléguera dans le

style ridicule et abject les mots de *princesses* et de *courtisans*. Le vocabulaire de l'égalité s'enrichira en élaguant et en ajoutant; nous en avons effacé le mot *protection*, nous y avons honorablement placé celui de *tyrannicide*. Ayons toujours des idées sublimes, et les expressions obéiront à la pensée. Faisons de grandes choses, et la langue s'élèvera toujours à notre niveau.

Mais il faut que les écrivains qui réunissent le talent et le courage opposent une digue à ce débordement de pamphlets, où la grossièreté, j'ai presque dit l'infamie du style, le dispute à celle des sentimens. Il faut qu'ils luttent contre cette nullité ambitieuse qui sans respect pour le goût et l'oreille, confondant tous les genres et tous les styles, déploie tant d'audace pour dominer la scène. Il faut qu'ils tonnent contre cette habitude de propos immondes, dont la contagion a gagné même un grand nombre de femmes. Comment ne pas croire à la dissolution de leurs mœurs, lorsque leurs discours annoncent qu'elles ont secoué jusqu'aux signes extérieurs de cette décence qui embellit toutes les vertus?

Cette dégradation du langage, du goût et de la morale est vraiment contre-révolutionnaire; car elle tend à nous flétrir aux yeux des étrangers. Un langage décent, soigné, est seul digne des sentimens exquis d'un républicain. Il faut que tout ce qui est beau, tout ce qui est bon, entre dans la définition du *sans-culotisme*.

Alors notre langue recouvrera son antique naïveté; elle rajeunira des termes surannés, et perfectionnera ses formes; elle acquerra les tours hardis qui lui manquent; elle aura cette fierté laconique, qui, dans chaque mot grave une pensée; elle enfantera des inscriptions, telles que celle de la statue de bronze érigée par les Romains à Cornélie. Quel éloge dans ce peu de mots! *A la mère*

*des Gracques.* Telles que celle du tombeau du Tasse, pour lequel on avoit présenté trente épitaphes différentes. Une seule fut jugée digne de lui. *Torquati ossa.* Les ossements du Tasse.

Mais, dit-on, les idiômes anciens ont pour les inscriptions un avantage signalé ; ils sont invariables ; le nôtre au contraire n'est point encore affranchi des caprices de l'usage, et n'est-il pas à craindre qu'en vieillissant il ne devienne inintelligible pour la postérité, qu'il n'éprouve le sort de celui que parloient nos aïeux, en remontant à quelques siècles ? Voltaire a détruit cette objection, en observant que depuis l'époque des *Provinciales* notre langue est fixée ; (6) il devoit ajouter ; quant aux principes, mais non quant aux richesses ; car, à cet égard, loin de rester stationnaire, elle sera d'heureuses acquisitions. (7) Les principales causes internes ou externes de l'altération des langues, sont le changement de système politique, le mélange d'autres peuples et les conquêtes.

Notre système politique est fixé ; nous avons atteint la pureté des principes ; car, après l'égalité, la liberté, dans une République une et indivisible, il n'est rien au-delà.

Les peuples réunis à nous se fondent dans la grande famille, en adoptant notre langue & nos lois.

Quant aux invasions étrangères, quel homme oseroit en parler devant un peuple indompté et indomptable ?

S'il étoit permis de supposer un moment que, pour nos neveux, la liberté dût vieillir, qu'ils pussent jamais cesser de haïr la royauté, nous formerions le soubait anticipé de leur destruction totale ; mais cette hypothèse même n'est-elle pas une injure à la postérité ? La liberté

que nous avons conquise sera son héritage ; en bénissant les fondateurs de la République , sans doute elle transmettra ce dépôt inaltérable aux générations suivantes , et notre langue durera plus que la pierre et les métaux sur lesquels elle sera gravée.

Actuellement , sur-tout , elle est vraie , cette pensée d'un écrivain : *le temps présent est gros de l'avenir*. Dans ses phases révolutionnaires , il entraînera sans doute plusieurs des idiômes grossiers , si multipliés en Europe ; le nôtre , au contraire , étendra son domaine ; l'étranger , que la curiosité ou l'amour de la liberté amèneront dans nos contrées hospitalières , y apportera ou en ramènera la connoissance de notre langue. Sans compromettre la vérité , on peut assurer qu'aucune autre sur le globe n'est aussi connue (8). Les Protestans , chassés par le despotisme , ont contribué à la répandre. Les fauteurs du despotisme , les émigrés , la répandront encore davantage ; et ce qui ajoutera sans doute à leur désespoir , ce sera d'être forcés les instrumens de la liberté qu'ils vouloient étouffer. Déjà notre langue est adoptée par la diplomatie. En 1774 , elle servit à la rédaction du traité conclu entre les Turcs et les Russes. Depuis plus d'un siècle elle est la langue des cours ; cette faveur la déshonorerait , si elle pouvoit l'être ; heureusement les cours passeront , les peuples resteront.

Leibnitz vouloit un idiôme universel qui fût le lien commun des connoissances humaines. Son désir commence à se réaliser : notre langue , reconnue pour celle de la raison , par sa clarté , deviendra , par nos principes , celle de la liberté. Ne lui faisons donc pas l'outrage de la repousser de nos monumens , tandis qu'elle reçoit les suffrages de l'Europe. Nous sommes loin de déprécier celle de ces antiques républicains dont nous chérissons la



mémoire ; mais qui pourroit desirer sous aucun rapport d'être Grec ou Romain , lorsqu'il est Français ?

Quant aux monumens actuels , la Convention nationale a sagement ordonné la destruction de tout ce qui portoit l'empreinte du royalisme et de la féodalité. Les beaux vers de Borbonius , inscrits sur la porte de l'arsenal , n'ont pas dû trouver grace : ils étoient souillés de mythologie ; et la poésie doit se contenter désormais des richesses de la nature ; sur-tout ils étoient souillés par la flatterie envers un tyran ( Henri IV ) trop long-temps vanté par les Français , et dont la prétendue bonté , comparée à celle des autres despotes , n'est que dans le rapport de la méchanceté à la scélératesse ( 9 ).

A ces mesures de sagesse , la Convention nationale doit en joindre d'autres , pour assurer la conservation des inscriptions antiques dont le temps a respecté l'existence.

Les décrets rendus à cet égard paroissent insuffisans , et l'on ne peut inspirer aux citoyens trop d'horreur pour ce *vandalisme* qui ne connoît que la destruction.

Les monumens antiques sont des médailles sous une autre forme , ils doivent être conservés dans leur totalité ; et quel est l'homme sensé qui ne frémit pas à la seule idée de voir porter le marteau sur les antiquités d'Orange ou de Nîmes ? Quant à ceux du moyen âge et des temps modernes , dont les inscriptions ne présentent rien de contraire aux principes de l'égalité et de la liberté , ils doivent être également conservés ; ils suppléent souvent aux archives par les faits dont ils sont dépositaires ; ils fixent les époques de l'histoire : les détruire seroit une perte ; les traduire seroit une espèce d'anachronisme ; ce seroit les dénaturer sans utilité comme sans motif , et vous réprimerez sans doute la barbarie contre-révolutionnaire qui voudroit nous appauvrir en nous déshonorant.

Chaque citoyen pourra toujours donner carrière à son goût et à son génie dans ses propriétés particulières. Là il associera, si bon lui semble, la langue du Tasse à celle de Virgile, quoique l'on doive espérer de voir les artistes perdre même l'habitude de joindre le mot latin *fecit* à leurs noms au bas de leurs ouvrages. Mais pour les monumens publics, comme pour les monnoies, le Peuple français ne doit admettre que l'idiôme national. Il faut que les murs, le marbre et l'airain parlent à tous les Sans-culottes contemporains et futurs, le langage de la liberté.

*Décret portant que les inscriptions de tous les monumens publics, seront désormais en langue française.*

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité d'instruction publique, décrète ce qui suit :

#### A R T I C L E P R E M I E R.

Les inscriptions de tous les monumens publics seront désormais en langue française.

#### I I.

Toutes les inscriptions des monumens antiques seront conservées.

#### I I I.

Dans les monumens modernes, les inscriptions qui ne sont pas consacrées à la royauté et à la féodalité, seront également conservées.

---

## NOTES.

---

(1) **V**OYEZ : *Défense de la langue française*, par Charpentier. *De monumentis publicis latinè inscribendis*, par Lucas. *Examen de la question, si les inscriptions des monumens publics doivent être en langue nationale*, &c. &c.

(2) Il n'est aucune sorte de folie qui n'ait eu ses apologistes. La *Ravalière*, mort en 1762, qui a été l'éditeur des *Fabliaux*, &c., prétendoit que le latin tiroit son origine du français.

(3) Dans ces mots, *procurator*, *comes stabuli*, qui pourroit reconnoître un intendant, un connétable? Les termes latins par lesquels on tenteroit d'exprimer un *district*, un *procureur de la commune*, un *directeur du jury*, répondroient-ils jamais à l'acception que présentent ces mots dans notre langue?

Les statuts synodaux de plusieurs diocèses défendoient aux ecclésiastiques la chasse au *fusil*; mais le mot *igniarium* dont ils se servent, au lieu de désigner un *fusil*, dont l'in-

vention es moderne, ne signifioit, dans la langue des Romains, qu'un briquet, une mèche, une amorce; d'où résulte textuellement la défense de chasser avec un briquet, &c.

(4) J'en ai copié quelques-unes :

*Libertas sanguine prestat.*

*Ubi gens mea, mens mea.*

*Et flammæ patria spernit.*

*Legibus ac armis.*

*Aut mors aut vita decora.*

*Nobilitat servasse penates.*

*Concordia cordis et oris.*

*Heroum victoria proles.*

*Læsa fuit patientia.*

Sous la figure de Guillaume Tell on lit :

*Ten sus rumpitur arcus.*

Sous celle de Stouffacher :

*Libertatis amor stabili nos fœdere junxit.*

(5) Voyez Lucas, de *monumentis publicis*, page 11.

(6) Voyez son ouvrage historico-romanesque, intitulé : *Essais sur l'histoire générale*, tome VII, ch. 204.

(7) Le citoyen Pongens vient de faire un *vocabulaire de nouveaux privatifs français*. Cet ouvrage utile en contient plus de douze

cents. L'admission de quelques-uns, tels que *imbrisé, inconjugal, insavant*, éprouvera peut-être quelque difficulté ; mais le très-grand nombre mérite d'être adopté. Si l'auteur n'étoit pas livré à un travail étendu sur les étymologies, je l'inviterois à nous donner un *vocabulaire des augmentatifs, des diminutifs et des péjoratifs* dont notre langue est susceptible et dont elle a grand besoin. Le latin en a peu. Théodore de Bèze, dans sa traduction en vers latins du Cantique des cantiques, s'est permis d'en forger beaucoup. Les Italiens, dans leurs mots dérivés du latin, ont fait de même, et l'on sait combien d'avantages il en résulte pour varier le style en exprimant les différentes nuances des idées.

(8) En 1784, l'académie de Berlin proposa au concours la question : *Quelles sont les causes qui ont rendu la langue française universelle ?*

Autrefois notre langue étoit dominante en Angleterre, où Guillaume le conquérant l'avoit introduite. Elle y fut usitée dans les tribunaux jusqu'à Edouard III. Quelques vestiges de cet usage subsistent dans la devise de l'ordre de la jarretière, *honnî soit qui mal y pense* ; dans la formule pour sanctionner un bill : *le roi le veut*, &c. Un peuple est bien avili, quand un tyran imbécille peut lui dire, *je veux*.

(9) Un homme sous le règne duquel on établit des peines atroces contre le braconage, qui laissa en mourant une foule d'édits bursaux, qui enrichissoit ses maîtresses avec l'argent du peuple ; un homme qui faillit incendier la France, parce qu'à l'âge de 57 ans il se prit de passion pour une Char-

DE L'ACADEMIE DE BERLIN

lotte de Montmorency : voilà le tyran qu'on a long-temps préconisé sous le nom du bon Henri.

On vantoit aussi Louis XII, ce prétendu *père du peuple*, qui fit périr tant d'hommes et dépenser tant d'argent pour la conquête inutile du Milanéz. Il étoit né à Blois. Avant la destruction de la royauté, les républicains de cette ville avoient fait justice de sa statue, qui fut brisée et jetée dans la Loire, aux cris répétés, *le roi boit!*

---

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.



Received of the Treasurer of the State of New York  
the sum of one hundred dollars

for the purchase of land in the town of  
Saratoga County New York  
to wit for the purchase of  
one hundred acres of land  
situate in the town of  
Saratoga County New York  
to wit for the purchase of  
one hundred acres of land  
situate in the town of  
Saratoga County New York

in full for the purchase of the above  
described land

Given under the great seal of the State of New York  
this 1st day of January 1862

Wm. H. Hunt  
Treasurer of the State

Received of the Treasurer of the State of New York  
the sum of one hundred dollars

for the purchase of land in the town of  
Saratoga County New York  
to wit for the purchase of  
one hundred acres of land  
situate in the town of  
Saratoga County New York  
to wit for the purchase of  
one hundred acres of land  
situate in the town of  
Saratoga County New York

in full for the purchase of the above  
described land

Given under the great seal of the State of New York  
this 1st day of January 1862

Wm. H. Hunt  
Treasurer of the State

Received of the Treasurer of the State of New York  
the sum of one hundred dollars

for the purchase of land in the town of  
Saratoga County New York  
to wit for the purchase of  
one hundred acres of land  
situate in the town of  
Saratoga County New York  
to wit for the purchase of  
one hundred acres of land  
situate in the town of  
Saratoga County New York

in full for the purchase of the above  
described land

Given under the great seal of the State of New York  
this 1st day of January 1862

Wm. H. Hunt  
Treasurer of the State